



THERMASSISTANCE

Assurance annulation/interruption - Assistance

Annulation et interruption de séjour

Lorsque vous annulez ou interrompez votre séjour ou votre location en cas de :

maladie grave, accident grave ou décès, licenciement économique, convocation devant un tribunal à une date au cours de votre cure, destruction de vos locaux privés et/ou professionnels (ou vol dans lesdits locaux), attentat, refus de prise en charge de la cure par la Sécurité sociale, impossibilité de vous rendre à la station thermale le jour prévu (maxi 72 heures) par suite de barrages routiers, manifestations ou grèves empêchant toute circulation.

Vous seront remboursées*

- Les sommes versées entre la réservation et le premier jour de cure, restées à votre charge.
Plafond garantie : 1 500 € par bulletin - Franchise : 10 % du montant du sinistre.
- En cas d'interruption, et pour la période restant à courir jusqu'à la fin de la cure, la part non restituée des frais d'hébergement et de cure non conventionnée non utilisés.
*Plafond garantie : 40 € par jour et par personne assurée - 800 € par bulletin
Franchise : 10 % du montant du sinistre.*

* Sous réserve des exclusions contractuelles

Assistance

Pendant votre séjour, vous bénéficiez des prestations suivantes* assurées par EUROP ASSISTANCE :

- **En cas de maladie ou blessure**
 - . Votre transport / rapatriement ainsi que pour les membres de la famille assurés (ou deux accompagnants assurés)
 - . La présence hospitalisation
 - . L'accompagnement d'enfants de moins de 18 ans
 - . Votre retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de votre famille
 - . Un chauffeur de remplacement
- **En cas de décès**
 - . Le transport du corps et la prise en charge des frais de cercueil ou d'urne à concurrence de 1 500 € TTC
 - . Le retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assurés
 - . Le retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille
- **En cas de sinistre concernant votre domicile : le retour anticipé.**

* Sous réserve des exclusions contractuelles

Comment souscrire ?

- SOUSCRIPTION EN LIGNE : <https://thermassistance.diot.com> ■ SOUSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE : 01 44 79 63 26
- SOUSCRIPTION PAR VOIE POSTALE : complétez le bulletin d'adhésion ci-après, accompagné du règlement et adressez le tout à **DIOT SA - Service THERMASSISTANCE 1, rue des Italiens 75009 PARIS.**

Dès enregistrement de votre adhésion, nous vous adresserons votre dossier.

Votre adhésion doit impérativement être effectuée au moment de la réservation de votre hébergement ou à défaut au plus tard dans les 30 jours qui suivent. Passé ce délai, nous ne pourrons donner suite à votre demande d'adhésion.

	1er adhérent :	2e adhérent :
NOM *		
PRÉNOM		
Adresse complète		
Téléphone fixe ou portable (OBLIGATOIRE)	Email	
Date du 1er jour de cure : ___ / ___ / ___	Station de la cure :	

* Conformément à la loi « Informatique et Libertés » (L.78-17 du 06/01/1978) vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant pouvant être exercé auprès d'EUROP ASSISTANCE.

➔ Calcul de la cotisation

	RÉSIDENCE, LOGEMENT PARTICULIER (acompte + solde)	OU	HÔTEL, MINI-CURE, CAMPING, ... (arrhes versées)	
<input type="checkbox"/> Pour 1 adhérent :	_____ €TTC		_____ €TTC	x 7,82 % = _____ €TTC
<input type="checkbox"/> Pour 2 adhérents :	_____ €TTC		_____ €TTC	x 6,92 % = _____ €TTC

En votre aimable règlement par chèque à l'ordre de DIOT SA

Date de la demande et signature